



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49312

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment de développer les affectations sur profil de poste. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les affectations sur profil de poste sont déjà pratiquées dans un certain nombre d'administrations. C'est un moyen d'assurer une bonne adéquation entre le profil du candidat et le poste à pourvoir, qui est une des conditions nécessaires à une mobilité réussie, tant pour l'agent que pour le service. Cette pratique est particulièrement développée pour les affectations sur les postes d'encadrement, ainsi que pour les postes nécessitant une forte technicité ou la détention de compétences et de connaissances spécifiques. Au-delà des affectations sur profil de poste, il convient de souligner que la pratique des entretiens préalables aux recrutements devient progressivement la norme dans la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49312

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1232

Réponse publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9511